



NOTE D'INFORMATION N° 232/7 MPMB/DGD/DU 09 SEP 2015

(DIFFUSION GÉNÉRALE)

Objet : Convention TRIE

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que dans le cadre de la mise en œuvre de la convention TRIE en sa partie additionnelle relative à la perception unique des cotisations au Fonds de Garantie, il est créé et implémenté dans le SYDAM World, la transaction "**VISA BURKINA**".

Je rappelle que cette transaction informatique concerne toutes les déclarations en transit à destination du Burkina Faso, par route.

J'invite par conséquent les usagers à se rendre à la Représentation de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Burkina Faso en Côte d'Ivoire pour accomplir cette formalité douanière qui entre en vigueur pour compter de la date de signature de la présente.

J'attache du prix au strict respect de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Le Directeur Général

**Le Directeur
Général**

Colonel Major ISAT COULBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National